

HALTE À LA CROISSANCE ! (PRISE DEUX)

Par

Martin Leclerc

Citoyen de la ville de Québec

Mémoire présenté à la commission du BAPE
dans le cadre des audiences publiques
sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska

24 janvier 2007

1. Explication de l'intérêt porté au projet

C'est d'abord en tant que citoyen du Québec que je suis interpellé par le projet Rabaska. De mon point de vue, la décision de construire ou non un terminal d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) à Lévis est un choix collectif qui doit être effectué par l'ensemble des Québécois. Par la voix du gouvernement que nous avons élu en avril 2003, nous avons l'autorité de décider ce que le consortium Rabaska peut faire ou ne pas faire. Compte tenu de l'impact important que peut avoir le projet sur notre environnement, il m'apparaît essentiel de donner son opinion.

Aussi, je m'intéresse au projet par rapport à certains bénéfices éventuels mentionnés par le promoteur que la collectivité québécoise pourrait en tirer. À la page 1.1 du tome 1 de l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet Rabaska¹, le promoteur mentionne qu'« [e]n plus de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel et d'accroître ainsi la sécurité énergétique du Québec et de l'Ontario, le projet Rabaska répondra à la demande croissante de ces marchés et aura un impact favorable sur le prix du gaz naturel. » Devant une telle affirmation, il m'apparaît nécessaire de donner ma propre perception de ces soi-disant avantages, en comparaison avec les inconvénients éventuels.

Enfin, c'est surtout en tant qu'habitant de la planète Terre que je ressens un vif intérêt envers le projet. De mon point de vue, c'est au niveau de la biosphère terrestre que le projet aurait l'influence la plus déterminante sur l'environnement et la qualité de vie. Le terminal d'importation de GNL à Lévis proposé par le consortium Rabaska favoriserait le maintien ou l'accroissement de la consommation nord-américaine en gaz naturel et, plus globalement, en énergie. Ce mode de consommation ne serait pas viable écologiquement et socialement s'il était adopté par tous les êtres humains de la planète et, en ce sens, il met en danger la capacité des générations actuelles et futures à satisfaire à leurs besoins, donc leur qualité de vie.

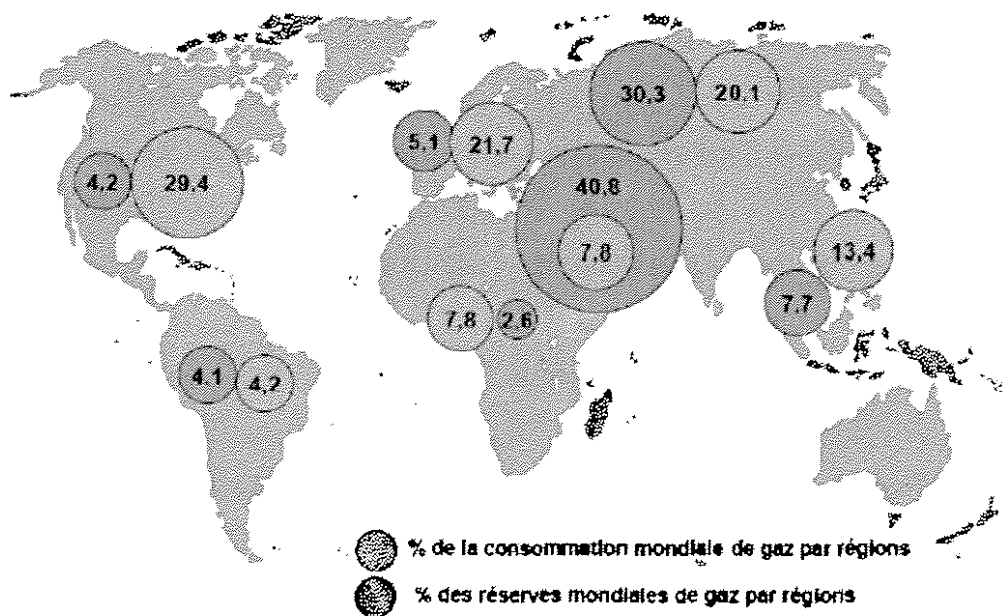
¹ Cote PR3.1 de la documentation déposée à la commission.

2. Préoccupations liées au projet

Le projet Rabaska n'est pas acceptable pour les six milliards et plus d'êtres humains qui habitent la biosphère terrestre. Il maintient ou accentue un niveau de consommation de gaz naturel qui n'est pas viable à l'échelle de la planète. Ce niveau de consommation met en péril l'équilibre écologique de la Terre et ne peut qu'être source de tensions et de conflits entre les différentes nations. La construction d'un terminal d'importation de GNL n'est pas la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs pour l'ensemble de la planète. Une réduction de la consommation de gaz naturel au Québec, en Ontario et, plus globalement, en Occident, via des mesures d'économie d'énergie, constitue une meilleure solution. Contrairement au projet retenu par le consortium Rabaska, cette solution est viable pour les générations actuelles et futures.

À la page 2.29 du tome 2 de son étude d'impact sur l'environnement², le promoteur présente un graphique tiré du *Oil & Gas Journal* en 2004 qui illustre la répartition mondiale des réserves et de la consommation de gaz naturel. Cette figure est reproduite ci-dessous :

Figure 2.10 Répartition mondiale des réserves et de la consommation de gaz



Source: Oil & Gas Journal, 2004

² Cote PR3.2 de la documentation déposée à la commission.

Le promoteur se sert de ce graphique afin de mentionner que « [p]our les lieux de consommation les plus éloignés, comme l'Amérique du Nord, le GNL est aujourd'hui le seul moyen de rétablir le déséquilibre entre l'offre et la demande. »

Ce passage de l'étude d'impact m'a fait sursauter. C'est ce qui m'a d'ailleurs amené à poser une question à cet effet pendant la première partie de l'audience publique du BAPE. Je voulais savoir comment l'épuisement des gisements de gaz naturel en Amérique du Nord et le fait de vouloir exploiter ceux sur d'autres continents pour compenser pouvait être compatible avec la préservation de la ressource. Le promoteur m'a répondu que « sur une base mondiale, avec les réserves prouvées, on a assez de gaz pour les prochains soixante-dix (70) à soixante-quinze (75) années »³ et que le gaz naturel est « une ressource de transition vers d'autres formes d'énergie », comme le charbon et le pétrole l'ont été au cours des derniers siècles ou décennies.

Cette affirmation me laisse très perplexe. Le promoteur mentionne seulement la notion d'offre dans sa réponse en parlant des « réserves prouvées ». Il ne précise pas l'évolution probable de la demande en gaz naturel à l'échelle de la planète. Il apparaît que son scénario tient la route seulement si le statu quo persiste. Ainsi, on aurait « assez » de gaz pour l'Amérique du Nord jusque vers 2075 mais une telle garantie ne serait pas envisageable pour l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie du Sud-Est car, advenant le cas où ces régions atteindraient le niveau de consommation nord-américain en gaz naturel, la « ressource de transition » pourrait venir à manquer. C'est ce que j'ai voulu faire ressortir en sous-question en évoquant le fait qu'il fallait considérer le poids démographique de chaque continent de façon à traiter la question de la pérennité de la ressource de manière juste et équitable.

Selon les estimations et projections démographiques officielles de l'Organisation des Nations Unies⁴, les Nord-Américains formaient 5.1 % de la population mondiale en 2005. C'est donc dire qu'en l'espace de quelques décennies, 5.1 % de l'humanité tend à avoir épuisé 4.2 % (voir graphique) des réserves prouvées de gaz naturel que renferme la biosphère terrestre en raison

³ Voir la transcription de la séance de la soirée du 14 décembre 2006 de la première partie de l'audience publique, pages 40 à 43 (cote DT12 de la documentation déposée à la commission). Toutes les citations du promoteur mentionnées dans le reste du présent mémoire font référence à ce document.

⁴ Secrétariat de l'ONU, Division de la population. *World Population Prospects: The 2004 Revision (Highlights)*, 24 février 2005, p. 3.

d'une consommation complètement démesurée (29.4 %) par rapport à son poids démographique. Si le reste de l'humanité voulait atteindre le même niveau de consommation que les Nord-Américains, il est clair qu'une telle répartition de la ressource gaz naturel ne serait pas viable.

Je ne suis pas d'accord avec le promoteur quand il mentionne que le pétrole est « une ressource de transition ». La transition dont il parle ne s'est pas encore produite. Le pétrole et le charbon demeurent des ressources énergétiques abondamment utilisées en 2007. Présentement, on tend plutôt vers une consommation maximale de gaz naturel, de pétrole et de charbon à l'échelle mondiale. Parler du gaz comme d'une énergie de transition ou de substitution m'apparaît un scénario très hypothétique. Il n'existe aucune volonté ni aucun pouvoir de contrainte apparent pour implémenter, dans l'immédiat, un tel changement chez les consommateurs. Nous n'avons aucune garantie que d'autres formes d'énergie pourront remplacer l'omniprésence du charbon, du pétrole et du gaz naturel dans le futur.

Le promoteur se défend aussi en disant que « chacune des alternatives doit être regardée sur sa viabilité technique et sa viabilité économique ». Selon ses dires, le fait de « remplacer Rabaska par cinq mille (5000) éoliennes » ne serait pas viable. Il est significatif qu'à chaque fois qu'il est question d'alternatives, le promoteur nous ramène toujours au mazout ou aux éoliennes. C'est un faux dilemme. Il ne s'agit pas là des deux seules options envisageables. L'économie d'énergie en est une autre à part entière. Bien entendu, le portefeuille des actionnaires du consortium Rabaska en souffrirait mais elle a sûrement le mérite d'être viable pour les générations actuelles et futures.

En réponse à ma question en première partie de l'audience publique du BAPE, j'ai aussi noté que le promoteur cherchait à se décharger de ses responsabilités. Il a entre autres affirmé :

- « la ressource canadienne est en déclin avec ou sans Rabaska »;
- « c'est pas Rabaska ou le Québec ou le Canada qui vont contrôler la consommation en Amérique du Nord ».

Sur ce point, je dois donner raison au promoteur. Les gestionnaires et les administrateurs du consortium Rabaska ont le devoir légal de placer les intérêts des actionnaires de Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France au-dessus de tous les autres intérêts et n'ont pas l'autorité d'en servir d'autres. Comme le mentionne Joel Bakan⁵ :

« La loi interdit [aux gestionnaires et aux administrateurs] d'obéir à d'autres motivations, comme le désir d'accroître le bien-être des travailleurs, de protéger l'environnement ou d'aider les consommateurs à moins consommer. Ils peuvent faire tout cela en privé, en tant que citoyens, avec leur argent. Mais en tant que chefs d'entreprise, c'est-à-dire en tant que dépositaires de l'argent d'autrui, ils ne disposent pas de l'autorité légale pour considérer ces objectifs comme des fins en soi. Ceux-ci ne peuvent être que des moyens de satisfaire les intérêts de la corporation, lesquels sont d'accroître la richesse des actionnaires. La responsabilité sociale des entreprises est donc illégale quand elle est sincère. »

Bien que la responsabilité du consortium Rabaska soit limitée, la nôtre, en tant que citoyens québécois, est illimitée. En bout de ligne, c'est nous qui paierons le prix pour le déclin de la ressource canadienne en gaz naturel et pour la consommation démesurée de gaz en Amérique du Nord. Selon les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)⁶, la population québécoise était d'environ 7 600 000 personnes en 2006. Cela représente 2,3 % de la population nord-américaine. Nous ne « contrôlons » pas la consommation de gaz naturel en Amérique du Nord mais, nous avons un impact qui, toutes proportions gardées, est analogue à celui des provinces canadiennes et des États américains. Nous avons, nous aussi, un effort à faire pour assurer la pérennité de la ressource à l'ensemble des peuples de la Terre.

Ma dernière préoccupation concerne la croissance de la demande en gaz naturel au Québec à laquelle le projet Rabaska entend répondre. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a produit, en décembre 2006, un document dans le cadre de l'audience publique relative au projet Rabaska⁷. Le transparent numéro 9 de ce document présente un graphique du scénario de référence de l'évolution de la demande en gaz naturel au Québec pour l'horizon 2006-2026. Une hausse de la consommation de gaz de 0,8 % par année est prévue sur cet

⁵ Joel Bakan, *La corporation*, Éditions Transcontinental, 2004, pp. 46-47.

⁶ Institut de la statistique du Québec. Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051, édition 2003, [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/index.htm (page consultée le 18 janvier 2007).

⁷ Cote DB71 de la documentation déposée à la commission.

horizon de 20 ans. À terme, cela représente une augmentation d'environ 17 %, principalement attribuable à l'industrie manufacturière et, dans une moindre mesure, au secteur commercial.

D'après le scénario de référence de l'ISQ⁸, la population québécoise projetée pour 2026 est de 8 090 000 personnes, ce qui représente une croissance de 6.4 % par rapport à 2006. Compte tenu de la différence de 10.6 % entre la croissance démographique projetée et la croissance de la demande en gaz naturel prévue, je me questionne sérieusement sur les besoins réels que la consommation additionnelle de gaz va contribuer à satisfaire chez les personnes. Je ne peux que réitérer la nécessité qu'au Québec et en Occident en général nous diminuions notre consommation de gaz naturel de façon à ce que celle-ci corresponde aux besoins véritables que nous avons à satisfaire (besoins physiologiques, sécurité, amour, amitié, appartenance, estime de soi, épanouissement). Ainsi, partout dans le monde, les générations actuelles et futures pourront satisfaire aux leurs et améliorer leur qualité de vie.

3. Suggestions et commentaires pour améliorer le projet

De mon point de vue, le projet Rabaska ne doit pas être réalisé pour les raisons évoquées au point précédent. Toute suggestion de modification m'apparaît donc non fonctionnelle et inopérante. En lieu et place du projet, la société québécoise doit préconiser une diminution de la consommation de gaz naturel via des mesures d'économie d'énergie et une meilleure satisfaction des besoins. Cette diminution de la demande, en plus d'accroître la sécurité énergétique du Québec en raison de la pression à la baisse sur la ressource, aura un impact favorable sur le prix du gaz naturel.

4. Position quant à l'autorisation ou non du projet

La commission du BAPE, dans son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ne devrait pas recommander l'autorisation du projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska. Ce projet maintient ou accentue le niveau de consommation nord-américain en gaz naturel. Un tel niveau de consommation met en péril l'équilibre écologique et social. Il n'est pas soutenable du point de vue de la pérennité de la

⁸ *Op. cit.*

ressource gaz naturel et, conséquemment, peut découler en conflits importants entre les peuples de la Terre si tous les êtres humains de la planète voulaient l'adopter. Ainsi, le projet met en danger la capacité des générations actuelles et futures à satisfaire à leurs besoins, donc leur qualité de vie.

Éthiquement et moralement, nous avons la responsabilité d'assurer une meilleure distribution des ressources naturelles de la biosphère terrestre entre les différents peuples de la Terre. Cette responsabilité exige le rejet du projet Rabaska.